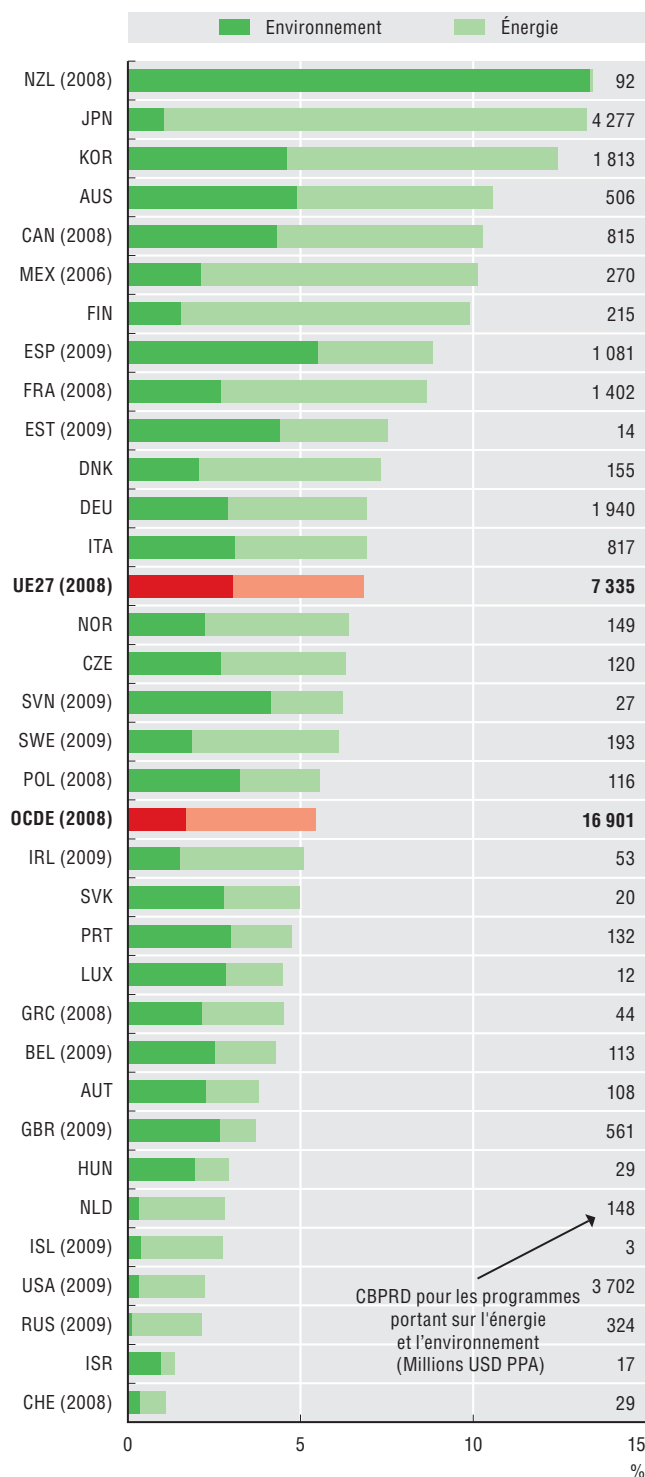


3. Technologies environnementales

Crédits budgétaires publics de R-D dédiés à l'énergie et l'environnement, 2010

En pourcentage du total des crédits budgétaires publics de R-D



Source : OCDE, Base de données sur la recherche et le développement, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490345>

Trouver des sources d'énergie plus propres, abordables et fiables et promouvoir une croissance durable sont des préoccupations mondiales. À ces fins, les gouvernements soutiennent la recherche, favorisent l'innovation et l'utilisation de nouvelles technologies de production et encouragent la création de marchés et l'adoption des technologies « vertes ».

Les données sur les crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD) mesurent la recherche financée sur fonds publics afin d'atteindre des objectifs gouvernementaux dans des domaines tels que l'énergie et l'environnement. La Nouvelle-Zélande par exemple affecte près de 14 % des crédits à ces deux domaines, majoritairement à l'environnement. Le Japon suit de très près, en visant principalement l'énergie. Les pays de l'OCDE privilégient plutôt l'énergie (3.7 % du total des CBPRD) que l'environnement (1.7 %).

À l'autre extrémité, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Suisse et Israël consacrent le moins d'aide pour ces domaines : 2 %, voire moins, de leurs budgets. En termes absolus, les États-Unis sont au deuxième rang des bailleurs, avec 3.7 milliards USD, derrière le Japon (4.2 milliards USD).

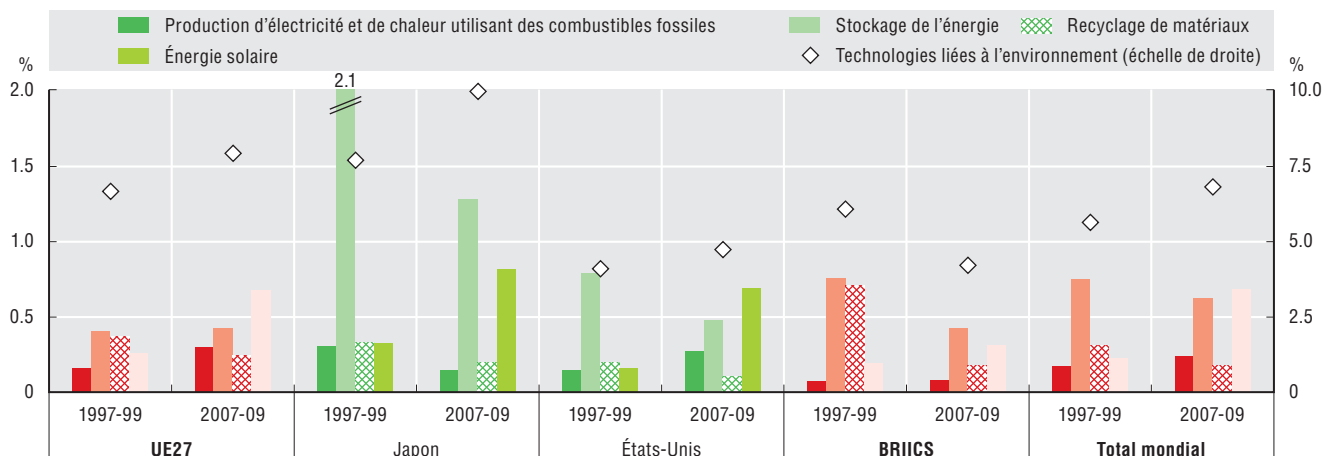
Les innovations liées à l'atténuation du changement climatique et à l'énergie solaire représentent une part croissante des brevets. La part des brevets déposés au titre du Traité de coopération sur les brevets (PCT) sur l'énergie solaire a triplé entre 1997-99 et 2007-09. Les dépôts de brevets dans les technologies de stockage de l'énergie solaire ou de recyclage des matériaux ont augmenté moins vite que le nombre total de brevets. Les inventions liées à la production d'énergies renouvelables sont restées centrées en Europe : à la fin des années 2000, l'UE27 représentait 37 % de brevets PCT dans ce domaine, suivis par les États-Unis et le Japon. La Chine se place aujourd'hui au huitième rang.

Définitions

Les CBPRD sont un indicateur des fonds engagés par les administrations fédérales/centrales pour la R-D. Ils peuvent être ventilés selon divers objectifs socioéconomiques, définis en s'appuyant sur l'objectif premier du bailleur de fonds. Les brevets sur des technologies environnementales couvrent sept domaines, y compris la production d'énergie, l'atténuation du changement climatique, la baisse des émissions et l'efficacité des carburants, l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'éclairage (voir www.oecd.org/dataoecd/4/14/47917636.pdf). Les technologies énergétiques propres en sont un sous-ensemble qui recouvre la production d'énergie renouvelable, les biocarburants, la capture et le stockage du carbone. Les brevets liés à la production d'énergie à partir de sources renouvelables englobent l'énergie solaire, éolienne, géothermique et marémotrice, l'hydroélectricité, les biocarburants et les carburants issus de déchets.

Brevets concernant différentes technologies environnementales, 1997-1999 et 2007-09

En pourcentage du nombre total de demandes de brevets PCT

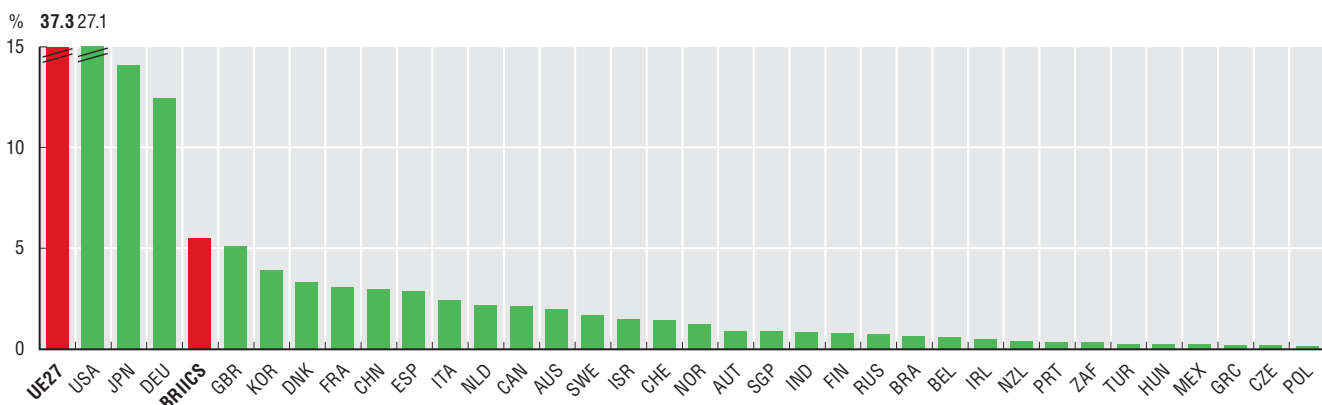


Source : OCDE, Base de données sur les brevets, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490364>

Part des pays dans les brevets liés à la production d'énergie à partir de sources renouvelables et autres que fossiles, 2007-09

Demandes de brevets déposées au titre du PCT



Source : OCDE, Base de données sur les brevets, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490383>

Mesurabilité

Les budgets de R-D en matière de contrôle et de préservation de l'environnement incluent la recherche sur le contrôle de la pollution et sur la mise au point d'installations de suivi pour mesurer, éliminer et prévenir la pollution. Les budgets de R-D en matière d'énergie incluent la recherche sur la production, le stockage, le transport, la distribution et l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie. Ils excluent la recherche sur la prospection et la propulsion des véhicules et des moteurs. L'Agence internationale de l'énergie recueille et publie des données sur la R-D publique dans le domaine de l'énergie, dont le financement de projets de démonstration. Ces dépenses sont généralement appelées dépenses de R-D.

L'Office européen des brevets (OEB), avec l'aide d'experts, y compris ceux du Panel intergouvernemental sur le changement climatique, a établi une nouvelle classification qualifiant les technologies liées aux énergies propres. La Direction de l'environnement de l'OCDE a élaboré des stratégies de recherche basées sur les classifications des brevets pour ventiler les technologies environnementales en sept catégories, dont les technologies des énergies propres.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Technologies environnementales », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-36-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.